

# RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 31 décembre 2021



## OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE

FCP Actions internationales

### Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Informations  
réglementaires

Situation financière  
au 31 décembre 2021

## ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

### FCP Eligible au PEA.

#### Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

#### Indicateur de référence

Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis (SXXR Index). Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi les pays de la zone Euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

#### Stratégie de gestion

L'univers d'investissement d'OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE regroupe environ 1200 valeurs européennes dont 200 font l'objet d'un suivi plus particulier de la part des gérants.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative des sociétés disposant d'une position dominante sur leur marché ou leur secteur, ou bien de sociétés spécialisées présentant un leadership sur un créneau spécifique. L'analyse qualitative s'effectue individuellement par entreprise appartenant à l'univers d'investissement. Chaque titre, sans négliger l'environnement sectoriel et économique, fait ainsi l'objet d'une analyse pour permettre au gérant d'appréhender les positions concurrentielles, la qualité de la stratégie et du management.

Pendant cette phase d'analyse, le gérant effectue une étude des critères financiers de la société. Ce sont principalement le taux de croissance moyen terme du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, la rentabilité des capitaux investis et la capacité de financement de la croissance. L'analyse des positions concurrentielles, de l'existence ou non de barrières à l'entrée, est appréhendée à partir d'entretiens et de visites auprès des dirigeants, et de la recherche, sectorielle ou individuelle, menée en interne ou par des intermédiaires financiers sélectionnés.

L'équipe complète l'analyse financière par l'analyse de critères extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille et par la prise en compte de l'intensité Carbone des activités de l'entreprise et de son niveau d'implication dans la Transition Énergétique.

Concomitamment, le gérant complète son étude :

Par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - **Dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **Dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ...) - **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet, d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés Cette note ESG est calculée sur 10.

L'univers d'investissement est réduit par l'élimination des valeurs figurant dans le plus mauvais quintile en termes de note ESG, que nous appelons « Sous Surveillance » (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR). 90% des sociétés en portefeuille doivent être couvertes par une analyse des critères ESG Ensuite, dans la construction de portefeuille, une pondération maximale est attribuée à chaque valeur en fonction de sa catégorie ISR : Leaders 10%, Impliqués 6%, Suiveurs 3%, Incertains 2%.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

**Et par l'analyse Transition énergétique et écologique** afin d'évaluer le comportement des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Énergétique et de performances en termes d'émissions carbone.

L'univers des secteurs d'activité peu intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera défini par l'exclusion des sociétés présentant les moins bonnes notes (à hauteur de 20% minimum) sur les enjeux environnementaux (changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts).

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre. Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Les sociétés de ces secteurs carbo intenses qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. De plus, le Fonds détiendra en portefeuille, à hauteur de 15% minimum, des sociétés qui présentent des « opportunités fortes ». En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de - 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille de titres offrant un potentiel de valorisation significatif.

L'OPCVM est exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net sur les marchés actions. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition sectorielle, sur des sociétés de toutes capitalisations uniquement cotées sur les marchés de l'OCDE.

En complément de ces investissements qui sont le cœur de la stratégie, 25% au maximum du portefeuille peuvent être consacrés aux instruments suivants : Titres de créances et instruments du marché monétaire (d'émetteurs privés ou publics). Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. Le gérant peut également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit, réaliser temporairement des emprunts d'espèces dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futures ou options. L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

#### Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ».

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

#### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque actions :

L'OPCVM est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

#### Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de taux :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

#### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS**

Pour les parts I et RC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts I et RC au porteur et au nominatif administré) sur demande chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 12H00.

Puis, à compter du 27 décembre 2021, le prospectus du FCP OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE est désormais conforme à la Règlementation Taxonomie.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT**

A compter du 05 mars 2021, le prospectus est conforme à la Règlementation SFDR et à la Doctrine ISR.

Depuis le 18 juin 2021, les investissements se font de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition sectorielle, sur des sociétés de toutes capitalisations uniquement cotées sur les marchés de l'OCDE.

## **CHANGEMENT(S) A VENIR**

Néant.

## **INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Sur la période du 30/06/2021 au 31/12/2021 OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	386 559 951,12
Avoirs bancaires	11 522 385,01
Autres actifs détenus par l'OPC	29 677,67
Total des actifs détenus par l'OPC	398 112 013,80
Comptes financiers	-6,62
Instruments financiers et Dettes	-485 385,86
Total des passifs	-485 392,48
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>397 626 621,32</b>

## Evolution de l'actif net

	31/12/2021	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019	29/06/2018	30/06/2017
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	397 626 621,32	335 692 369,92	195 035 806,34	164 644 344,26	137 039 389,50	130 279 141,60
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts I	59 353,1128	53 870,3177	42 657,5456	43 868,9356	38 881,2960	39 936,8749
Catégorie de parts LFM	113 361,8510	107 568,8950	92 733,2390	88 229,1220	83 223,5320	64 921,0850
Catégorie de parts RC	10 336,7129	9 569,9688	6 195,4606	584,6641	1,0000	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT	361 203,5295	295 002,5189	154 721,2065	4,7012	-	-
Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE	26 876,0000	17 252,0000	10,0000	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts I en EUR	5 149,45	4 857,27	3 766,50	3 537,75	3 324,21	3 119,34
Catégorie de parts LFM en EUR	145,13	136,89	106,03	99,59	93,58	87,83
Catégorie de parts RC en EUR	1 617,46	1 529,46	1 195,10	1 128,14	1 062,84 <sup>(1)</sup>	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	151,65	143,11	110,69	101,52 <sup>(2)</sup>	-	-
Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR	150,26	141,93	110,03 <sup>(3)</sup>	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	31/12/2021	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019	29/06/2018	30/06/2017
Catégorie de parts LFM en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts I en EUR	-	213,61	420,53	7,99	-9,84	17,59
Catégorie de parts LFM en EUR	-	6,13	8,09	0,21	-0,29	-9,79
Catégorie de parts RC en EUR	-	57,03	86,91	-0,64	-8,21	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	-	6,52	7,76	0,85	-	-
Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR	-	6,23	0,47	-	-	-

(1) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(2) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE a été créée le 14/04/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	78,62	78,53
Actions	78,62	78,53
ADIDAS NOM	2,25	2,25
AIR LIQUIDE	2,27	2,27
ALSTOM	2,34	2,34
ASML HOLDING N.V.	5,51	5,50
ASSA ABLOY AB	1,84	1,83
BAYERISCHE MOTORENWERKE	2,23	2,22
CAP GEMINI SE	1,57	1,57
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	4,82	4,82
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	1,30	1,30
DANONE SA	1,18	1,18
DASSAULT SYSTEMES SE	3,53	3,52
ENEL SPA	2,52	2,51
GRIFOLS SA	1,19	1,19
HEINEKEN NV	2,10	2,10
HEXAGON AB	1,26	1,25



## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
INDITEX	2,27	2,27
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	3,72	3,72
KINGSPAN GROUP PLC	1,67	1,67
KION GROUP	1,58	1,58
L'OREAL SA	3,57	3,56
LEGRAND	1,84	1,84
MERCK KGAA	1,60	1,60
NESTE CORPORATION	1,92	1,92
NOVO NORDISK	1,79	1,79
ORSTED SH	2,34	2,34
PERNOD RICARD	1,99	1,99
PRYSMIAN SPA	2,12	2,12
SAP SE	2,17	2,16
SCHNEIDER ELECTRIC SA	3,82	3,81
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	2,11	2,11
SYMRISE	2,88	2,88
TELEPERFORMANCE SE	1,84	1,84
UNILEVER	1,76	1,76
VALEO SA	1,72	1,72
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	18,59	18,57
Actions	18,59	18,57
ASTRAZENECA PLC	2,11	2,10
GEBERIT AG-NOM	1,23	1,23
GIVAUDAN N	3,87	3,87
LONZA GROUP AG N	2,96	2,95
ROCHE HOLDING LTD	2,34	2,33
SGS SA-NOM	2,63	2,62
SIG COMBIBLOC GROUP	1,98	1,98
TOMRA SYSTEMS ASA	1,49	1,49
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-
Actions	-	-
SOC DE CONSTRUCOES AMADEU GAUDENCIO SA	0,00	0,00
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	61 010 117,80	23 120 315,37
Actions	61 010 117,80	23 120 315,37
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	9 891 114,77	11 478 069,68
Actions	9 891 114,77	11 478 069,68
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-